

Chronique doublade :

## La Gaule Rochalaisienne : une centenaire dynamique.

(voir la première partie dans le bulletin n° 20)

C'est donc en 1926 que renaît la société de pêche de La Roche-Chalais. Le but de cette société est précisé dans un décret paru au Bulletin officiel du 20 mai 1942 : *Cette association de pêche et de pisciculture a pour but la pratique de l'exercice physique, de développer la goût de la pêche, d'encourager et de concourir au repeuplement des cours d'eau.*



Concours de pêche à La Roche-Chalais à la fin des années 20. (photo aimablement confiée par M. Jouannet)

Dès 1926, la société organise un concours de pêche avec rassemblement au champ de foire, aujourd'hui Place de l'Étoile. Les concours ouverts à tous sont organisés chaque année début juillet. *Pêcheurs et pêcheuses* défilent en fanfare, précédés de leur bannière, jusqu'à la rivière. Les emplacements sont tirés au sort. Une bombe donne le signal du début du concours, une autre en marque la fin. Les dirigeants sont vigilants. Les contrôles sont stricts. En 1935, un membre du bureau n'a-t-il pas surpris un concurrent occupé à accrocher à son hameçon une pièce de poisson assez grosse qu'il avait dissimulée dans sa musette ? Le président élimine immédiatement ce concurrent peu honnête. Le concours terminé, certains sortent le repas du panier, d'autres vont au restaurant. Les concurrents n'ayant réalisé aucune prise peuvent rentrer chez eux... ou continuer à pêcher pour leur plaisir. Pendant ce temps, le classement est fait. À 15 heures, précédée d'un concert, la remise des récompenses peut commencer. Elle a lieu sur une place de la ville. Le soir, un bal clôture la journée. Pour resserrer les liens, il est décidé d'organiser un deuxième concours le lundi de Pâques, concours réservé aux seuls adhérents, suivi d'un banquet et d'un bal. Les concours rassemblent de très nombreux concurrents, 195 en 1931 ! Des dames participent à ces concours dans lesquels la Gaule Rochalaisienne est bien représentée. En 1929, vu l'importance numérique des membres de la société domiciliés à Saint-Aigulin, il est décidé d'y nommer un secrétaire adjoint en plus du vice-président. Il est également décidé que le grand concours annuel s'y déroulera une année sur deux. À Saint-Aigulin, le rassemblement se fait à la gare car de nombreux pêcheurs, de Chalais jusqu'à Libourne, arrivent par le train. Le défilé traverse le bourg jusqu'au pont. Le pesage du poisson se fait Place de la Victoire et la remise des prix dans le jardin public gracieusement mis à la disposition de la société par la municipalité. C'est là qu'en 1935, pour la remise des prix, faute du concours de la société musicale on utilise un *pick-up* acheté par la société de pêche. Avec l'argent des cartes, la société achète du *frayon* lors des pêches d'étangs des environs : La Gontherie, Champion, le Fénage... Les alevins de gardons, perches, carpes et tanches sont remis à l'eau en

divers endroits entre les Herveux et le pont de Saint-Aigulin. Les alevinages dans la partie aval sont plus rares. Les adhérents de La Roche-Chalais participent à de nombreux concours organisés par les sociétés riveraines de la Dronne et de L'Isle. Il est même envisagé de créer une fédération de ces sociétés de l'ouest de la Dordogne situées sur les bords de la Dronne et de l'Isle. Finalement c'est une fédération départementale qui voit le jour et La Roche-Chalais y adhère dès 1928. Cette année-là, la société compte 156 membres. Les sociétaires participent nombreux aux concours organisés par les sociétés des environs. La concurrence y est rude, 600 concurrents à Mussidan en 1930 par exemple. En fonction du nombre de ses sociétaires engagés et de leurs résultats, la gaule Rochalaisienne se voit parfois récompensée d'une médaille qu'on accroche à sa bannière. Ces concours ne sont pas dépourvus d'humour, il y a ainsi un prix spécial pour celui qui a pris le plus petit poisson et *les dames pêcheuses reçoivent un lot de faveur*. Tous ces concours génèrent des ressources financières employées au ré-empoissonnement. Depuis sa création, pour les années 1926, 27, 28 le bilan de l'alevinage est considérable : 391 livres, soit environ 19 550 alevins d'une moyenne de 4 à 8 cm. Pour augmenter ses ressources, la Gaule Rochalaisienne accueille à *bras ouverts* les concours de *L'Asticot de Bordeaux*.

La Gaule Rochalaisienne a aussi un autre but que l'on qualifierait aujourd'hui d'écologique. En 1935 elle a à résoudre un épineux problème. Un blanchisseur de Saint-Aigulin n'envisage-t-il pas de déverser ses eaux sales dans la rivière ? Plusieurs propriétaires riverains lui apportent leur soutien et menacent d'interdire le passage sur leurs terres si la société ne donne pas un avis favorable aux travaux d'écoulement des eaux du blanchisseur. Le bureau de la société, néanmoins, rédige courageusement un rapport très circonstancié sur les conséquences de ce déversement si les eaux sales ne sont pas décantées avant leur arrivée dans la rivière. Craignant *une véritable hécatombe de poissons... et pour éviter toutes frictions susceptibles d'être soulevées* entre le pollueur, la société et les riverains, la société demande qu'une enquête suivie d'analyses des eaux soit *judicieusement* faite par l'Administration des Eaux et Forêts de la Charente Inférieure et de la Dordogne. Le rapport, rédigé en réunion de bureau le 20 janvier 1935, est alors déposé entre les mains de l'ingénieur chargé de l'enquête et remis en mairie à Saint-Aigulin et à La Roche-Chalais.



*L'équipe dirigeante actuelle*

Chaque année, comme dans toutes sociétés bien gérée, il y a une assemblée générale avec compte rendu d'activité, compte rendu financier et renouvellement du bureau par tiers. À partir des années trente, déjà, le président déplore régulièrement l'absence des adhérents aux assemblées et pourtant la société compte encore environ 200 adhérents.

Tant bien que mal les responsables dévoués continuent à diriger l'association, organisent les manifestations, veillent à l'alevinage. Ils envisagent d'acheter un étang pour élever des alevins mais ce projet se fait finalement à l'échelon départemental et c'est l'État qui achète l'étang de la Jemaye pour y créer un centre de pisciculture.

À nouveau, la guerre va bien ralentir les activités de la société. Afin sans doute de mieux surveiller les associations de pêcheurs, le gouvernement de la France de l'époque, en 1941, met en place le Comité central des fédérations départementales de pêche et pisciculture placé sous l'autorité d'un corps de gardes fédéraux. La Roche-Chalais qui est en zone occupée est rattaché à la préfecture de la Charente.

Ce n'est que le 12 décembre 1945 que le président Vincent décide de réveiller la société. L'assemblée générale convoquée début 1946 ne rassemble qu'une quinzaine de pêcheurs, pas assez pour former un bureau et une nouvelle assemblée extraordinaire est convoquée la semaine suivante. Il ne sont plus que 11 et l'assemblée est considérée comme nulle. Il faut attendre des jours meilleurs. À l'assemblée de mars les membres présents rejettent la proposition de création d'un poste de garde-pêche. En 1948 la société loue l'étang de la Valouze et une société est créée à Saint-Aigulin mais l'alevinage continue à se faire en commun. On organise de nombreux bals et pour faire des économies, avec les autres sociétés de la commune, on achète... un piano ! Maintenant, pour participer aux concours extérieurs on se regroupe et les sorties se font en car. En 1953, la société a vendu 353 cartes de membres mais ils ne sont qu'une petite vingtaine à l'assemblée générale pour prendre en charge les activités envisagées pour l'année suivante : aménagements de l'étang de la Valouze, *faucardage* du lit de la rivière, débroussaillage des rives.

En 1955 le président Charles Massé propose de louer un deuxième étang à Galbrun. Un bail très détaillé est signé avec M. de Lestapie. Pour 10 000 F par an, ce qui correspond au prix de 3 quintaux de blé, la société aura une deuxième source d'alevins. Lors de l'écoulement de l'étang, en mars, on retire 19,3 kg de gros poissons vendus 165 F le kg et 20 kg d'alevins formant le *frayon*. Les opérations d'écoulement et de repeuplement de la rivière sont placées sous la surveillance des gardes fédéraux. L'étang de Galbrun semble

particulièrement productif. En 1959 le rapport des gardes fait état de 12 000 gardons de 2 étés, 8 000 d'un été et 150 kg de carpes remis à l'eau en différents endroits de la rivière. Le bureau indemnise les distributeurs de cartes de Parcou, Saint-Michel-de-Rivière et La Roche-Chalais et il offre des cartes de pêche gratuitement aux gendarmes... avec l'espoir sans doute qu'ils auront l'œil.

La pêche s'organise et la Gaule participe à l'élection du président de la Fédération départementale placée sous l'autorité de l'Administration. Les municipalités de La Roche-Chalais, Parcou et Saint-Michel-de-Rivière subventionnent et apportent leur concours pour améliorer *certaines endroits de la rivière en vue de favoriser les touristes pendant la période des vacances*. Maintenant, pour doter les concours, on fait appel à la publicité de différentes maisons de Paris, Bordeaux ou Libourne ayant des liens avec la pêche.

1960, un nouveau bureau présidé par M. Guiter est laborieusement mis en place après de nombreuses réunions auxquelles les adhérents ne se précipitent pas. On parle de francs légers ou lourds et la quasi totalité des avoirs de la société soit 80 000 francs légers est consacrée à l'achat d'alevins. Maintenant on s'adresse à des entreprises piscicoles et si on continue à faire la part belle aux perches et aux tanches on réintroduit des goujons et on essaie aussi d'implanter un nouveau carnassier, le sandre. L'étang de Galbrun est abandonné. Celui de la Valouze devient propriété communale et ce sont les employés communaux qui déversent le poisson en provenant dans la rivière mais c'est la Fédération qui fournit maintenant l'essentiel des alevins, notamment sous forme de « boîtes Vibert » contenant des milliers d'œufs fécondés de truites.



(photo Internet)

*La boîte Vibert, du nom de son inventeur l'ingénieur des Eaux et Forêts Richard Vibert (1907-2003), est une petite boîte en plastique de 45 grammes, percée de nombreux trous sur ses six faces. On l'enfouit dans le gravier. Le courant d'eau apporte l'oxygène nécessaire permettant l'irrigation des œufs de truite qu'on y a placés. Après l'éclosion, les alevins sortent d'eux-mêmes et poursuivent leur développement sous le gravier, c'est-à-dire dans des conditions naturelles assurant leur rusticité.*

Monsieur Alexandre Chaumette, président fondateur et président d'honneur, décède en 1966 à l'âge de 83 ans. A la fin des années 60 de nombreux instituteurs font leur entrée au bureau : M. Hillaire rejoint M. Frappier à la vice-présidence, M. Duclaud est trésorier, M. Dessans, secrétaire adjoint. Au bureau on trouve Mrs Michel Neige et J-P. Brugière. Le nombre de cartes vendues se maintient aux environs de 400 mais maintenant elles sont dotées de timbres différenciés : timbres ordinaires, timbres pour le lancer ou timbres dits *halieutiques* qui donnent droit de pêcher en dehors des biefs de la société. Dans les années 80/90 la société reste toujours fidèle à ses buts et devient Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Aujourd'hui elle est animée par une équipe de bénévoles sous la présidence d'Éric Bogdanoff avec Alain Daly comme vice-président, Hubert Dessans au secrétariat et Jacques Delavie à la trésorerie. Ils sont aidés par plusieurs membres dévoués : Francis Espagnet, Robert Pinet, Marcel Lautrette, Marcel Robin, Christian Garcin, Robert Hérisson et Pierre-Antoine Hospital. Tous fidèles aux buts de la société, ils ont à cœur de *développer le goût de la pêche* en organisant des journées d'initiation à la pêche destinées aux enfants des écoles. Ils veillent à *concourir au repeuplement des cours d'eau* par la pratique de l'alevinage car la société est aussi une société de *pisciculture*. Enfin ils veillent à la qualité du milieu aquatique en dénonçant la pollution comme cela s'est produit il y a quelques années avec une fuite d'hydrocarbures au niveau de l'usine AMRI. et en organisant des journées pédagogiques sur le thème de l'eau encadrées par des gardes fédéraux. Enfin, sans doute pour satisfaire à *la pratique de l'exercice physique* figurant dans les statuts, ses membres participent au nettoyage des rives pour attirer les campeurs...!



*développer le goût de la pêche...*



*protéger le milieu aquatique...*



*assurer la convivialité pour et autour de la rivière...*

(photos communiquées par M. Hubert Dessans le dévoué secrétaire)